



**DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
BORDÈRES sur l'ÉCHEZ**

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance publique du 16 décembre 2019**

L'an deux mil dix neuf et le seize décembre à dix huit heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BORDÈRES/L'ÉCHEZ, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation, qui leur a été adressée le dix décembre deux mil dix neuf, par Jérôme CRAMPE, Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales et sous sa présidence.

Étaient présents – Mmes, MM. les Conseillers Municipaux
M Jérôme CRAMPE, M François RODRIGUEZ, Mme Fabienne LAYRÉ-CASSOU, Mme Sandrine TOUZET, M Ernest FOURCADE, M Pierre JEAN-MARIE, M Jean-Jacques MUR, Mme Solange GUINLE, M Jean-François DELGADO, Mme Amandine CIEUTAT, Mme Sandrine PALISSE, M Christian FOURCADE, M Francis SEVILLA, Mme Anne-Marie HATCHONDO, Mme Josiane VANDENBULCK, M Christian BASTIT (arrivée 18h36), M Patrick TRAPANI, M Olivier DARRIBES, M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M David LOURET

Étaient absents excusés :

M Damien GARDEY
Mme Sandrine BIBES
M Fanny GAILLANOU

Pouvoirs à :

M Ernest FOURCADE
Mme Anne-Marie HATCHONDO
M Jean-Bernard GAILLANOU

Étaient absents : M Mario LOPEZ, M Lionel MENVIELLE-TURON, Mme Mélanie MATHÉ

Nombre d'élus en exercice : 27 Nombre d'élus présents : 21 Votants : 24

Le quorum est atteint. Mme Amandine CIEUTAT est désignée secrétaire de séance.

Les procès-verbaux du conseil du 19 septembre et du 12 novembre 2019 sont adoptés à l'unanimité.

D01-2019-074-ONF- État d'assiette 2020
D02- 2019-075- FINANCES – DM BUDGET COMMUNE 2019
D03-2019-076- FINANCES – Crédits d'investissements BUDGET COMMUNE 2019
D04-2019-077- FINANCES SDE- EP - Urbain 2019 Programme ÉCLAIRAGE PUBLIC Marché ER-EP 18/21 Lot 3B 2019 Commune BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ: Éclairage du giratoire des deux Pics (rue du Montaigu rue du Pic du Midi)
D05-2019-078- VÉOLIA - AVENANT N° 1 AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

D01-2019-074- ONF- État d'assiette 2020

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2020 en forêt communale bénéficiant du régime forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés (20)**, décide de bien vouloir :

- Approuver l'État d'assiette des coupes de l'année 2020 présenté ci-dessous
- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2020 à la désignation des coupes inscrites à l'État d'assiette présentées ci-dessous
- Pour les coupes inscrites, préciser la destination des coupes de bois
- Informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci après
- Préciser les modalités à suivre pour le bois faisant l'objet d'une délivrance

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la collectivité.

ABSTENTIONS : M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M David LOURET, M Fanny GAILLANOU

État d'assiette 2020 Commune de BORDÈRES sur l'ÉCHEZ 65320

Parcelle/ Unité de gestion	Type de coupe	Surface parcourue (ha)	Coupe réglée	Année prévue pour l'aménagement.	Année proposée par l'ONF	Année décidée par le propriétaire	DESTINATION			Mode de commercialisation prévisionnel	
							Délivrance en totalité	Vente en totalité	Mixte	Sur pied.	Façonné
1_u	AMEL	6.20	OUI	2020	2020	2020		OUI		OUI	
12.a	AMEL	15.87	OUI	2020	2020	2020		OUI		OUI	
14.c	AMEL	2.63	OUI	2020	2020	2020		OUI		OUI	
8.u	AMEL	6.38	OUI	2020	2020	2020		OUI		OUI	
9.c	AMEL	6.31	OUI	2020	2020	2020		OUI		OUI	

AMEL : amélioration indifférenciée

D02-2019 –075 FINANCES
DM – BUDGET COMMUNE 2019

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14
 Vu le budget de la Ville de BORDÈRES SUR L'ÉCHEZ,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés (20)**, décide de bien vouloir autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2019.

DÉPENSES				RECETTES		
OPÉRATION	ARTICLE	FONCTION	MONTANT	ARTICLE	FONCTION	MONTANT
11	2118	71	- 45 000,00	2041622	O1	10 000,00
12	2188	810	- 15 000,00	204182	O1	12 000,00
15	21318	810	- 36 500,00	21538	O1	10 000,00
15	2313	810	- 15 000,00			
15	2313	411	- 28 500,00			
16	2315	821	172 000,00			
TOTAL			32 000,00	TOTAL		32 000,00

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ABSTENTIONS : M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M David LOURET, M Fanny GAILLANOU

D 03- 2019-076- FINANCES – Crédits d'investissements
BUDGET COMMUNE 2019

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, dans l'attente de l'adoption du Budget Primitif et sur autorisation de l'Assemblée Délibérante, il est possible d'engager et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent (article 5, loi du 5 janvier 1988).

Le montant budgétisé en 2019 par opération est de :

- Opération 11- Terrains : 7 821 € soit le quart 1 955,25 €
- Opération 12- Matériel : 42 400,81 € soit le quart 10 600,21 €
- Opération 15- Bâtiments : 532 188,95 € soit le quart 133 047,24 €
- Opération 16- Voiries : 849 762 € soit le quart 212 440,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés (20)**, décide de voter le quart des crédits ouverts au budget pour les opérations décrites ci dessus.

ABSTENTIONS : M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M David LOURET, M Fanny GAILLANOU

D04- 2019-077 FINANCES**SDE- EP - Urbain 2019****Programme ÉCLAIRAGE PUBLIC****Marché- ER-EP 18/21 Lot 3B 2019****Commune BORDÈRES-SUR-L'ÉCHEZ:****Éclairage du giratoire des deux Pics (rue du Montaigu rue du Pic du Midi)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a été retenue pour l'année 2019 sur le programme «ÉCLAIRAGE PUBLIC», arrêté par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées.

Le montant de la TVA est pris en charge par le SDE65.

Le montant HT de la dépense est évalué à : **12 000,00 €**

Participation de la commune (produit de la vente des CEE)	9 000,00 €
Participation du SDE 25%	3 000,00 €
TOTAL	12 000,00 €

La part communale est assurée par le produit de la vente des CEE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**

- 1 - approuver le projet qui lui a été soumis par le Syndicat Départemental d'Énergie des Hautes-Pyrénées,
- 2 - préciser que la participation définitive de la commune sera déterminée après le règlement final des travaux qui seront exécutés en accord avec la Municipalité.

D05-2019-078-VÉOLIA - AVENANT N° 1**AU CONTRAT DE DELEGATION PAR AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des votes exprimés (20)**, décide de valider le projet d'avenant n°1 au contrat de délégation par affermage de VÉOLIA.

D'un commun accord entre les parties, le présent avenant a pour objet d'acter la prise en charge de deux postes de relèvement supplémentaires (postes de relèvement de la Côte Saint Laurent et du Commandeur).

Ces équipements doivent être intégrés au périmètre de l'affermage et seront régulièrement entretenus par le Délégué.

D'autre part, un poste de relevage est retiré du périmètre d'affermage.

Enfin, le présent avenant adapte également les opérations de renouvellement au regard des besoins du service. Les parties ont également réalisé le bilan des obligations et engagements qui sont soldés au terme de l'exercice 2019.

ABSTENTIONS : M Jean-Bernard GAILLANOU, Mme Dominique SARRAMÉA, M David LOURET, M Fanny GAILLANOU

QUESTIONS DIVERSES

M GAILLANOU fait part de la vétusté des plafonds des vestiaires du complexe sportif.

M CRAMPE répond que les travaux de rénovation vont se faire en interne prochainement.

M GAILLANOU trouve regrettable que la commune n'ait plus de café en son centre et souhaite qu'une étude soit menée pour envisager d'acheter le café actuel qui est fermé.

M CRAMPE répond que suite à sa visite des locaux, le prix de mise en vente est très élevé au vu des travaux de réfection à engager, il est tout à fait d'accord sur la nécessité d'avoir au cœur du village un café qui est un lien social et convivial pour tous les administrés.

M CRAMPE souhaite une bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Fin de la séance à 19 h 02.